Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N19CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°19-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Règlement sur les addictions – Approbation

Vu le règlement sur les addictions adopté en 2019 à Pontivy Communauté,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2026,

Considérant que les consommations d'alcool, de stupéfiants, de médicaments psychoactifs ou toute autre conduite addictive sont susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, des usagers et des tiers,

Considérant la nécessité de définir un cadre clair de prévention, d'information et de gestion des situations présentant un risque lié aux addictions,

Considérant la volonté de la collectivité de développer une politique de prévention favorisant la santé au travail, l'accompagnement des agents concernés et la prévention des risques professionnels,

Le Règlement relatif à la prévention et à la gestion des addictions au travail qui s'appliquera à l'ensemble des agents de la collectivité (stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et privé) a été modifié.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le nouveau règlement sur les addictions annexé à la présente délibération,**
-
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à ce règlement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING